

Matran, cause en



Quel avenir pour Matran ?



Depuis quelques semaines, il est régulièrement question dans les médias du plan de fusion de communes. Tous les conseils communaux de la Sarine devaient se déterminer sur le plan de fusion, privilégié par le Préfet de la Sarine, jusqu'au 28 février 2013. Le Conseil communal tient à informer la population de Matran sur sa détermination.

Rappelons tout d'abord que dans les années 2002-2003, Matran a participé à l'étude de deux fusions; d'une part avec Villars-sur-Glâne et d'autre part avec des communes de Sarine-Ouest, à savoir Neyruz, Avry et Noréaz, pour finalement n'aboutir à aucun résultat.

La loi sur les fusions mentionne, dans son article 2, les objectifs de l'encouragement aux fusions :

- a) renforcement de l'autonomie communale;
- b) accroissement des capacités des communes;
- c) accomplissement efficace des prestations communales.

De ce fait, le Conseil communal constate que Matran remplit tous les objectifs définis par la loi. Cette constatation vaut d'autant plus qu'à la lecture du compte rendu des visites des communes du district de la Sarine, inspection des administrations, tous les sujets qui ont été traités l'ont été de manière satisfaisante. De même, d'ici 2030, l'extension et la densification des zones planifiées par le PA2 prévoient un potentiel de 3'500 à 5'000 habitants pour Matran.

Pour ces raisons, le Conseil communal a décidé de ne pas donner suite à la variante 2 et encore moins à la variante 2 bis. Cependant, un exécutif doit avoir une vision à long terme. Dans cette optique, le Conseil communal de Matran serait intéressé par une réflexion concernant la fusion de l'ensemble des communes membres de l'Agglomération, ce qui va également dans le sens de la volonté du Conseil d'Etat de créer un centre cantonal fort.

A toutes fins utiles, rappelons que l'entrée de Matran dans l'Agglomération n'a de loin pas fait l'unanimité au sein de la population matranaise, comme d'ailleurs le plan de fusions qui a déjà été abordé à l'assemblée communale par certains citoyens. L'entrée dans l'Agglomération a, par ailleurs, des conséquences urbanistiques et financières importantes pour notre commune. En effet, un consensus pour définir le périmètre urbanisable de l'Agglomération a dû être déterminé avec, pour conséquences, des modifications sur le PAL de Matran. De plus, une entrée des communes de Sarine-Ouest dans l'Agglomération aurait pour conséquence un territoire incohérent et une refonte totale du plan directeur et du PA2 de l'Agglomération.

Sur ces quelques considérations, l'exécutif de Matran préavise négativement la variante 2 et la variante 2bis.

Le Conseil communal

Assemblée communale du 30 avril 2013: convocation en page 3

Sommaire

Quel avenir pour Matran ?	1
Sommaire	2
Convocation à l'assemblée communale	3
Comptes 2012	4
Comptes de fonctionnement 2012 Comptes d'investissement 2012	5
Bilan Plan d'aménagement local (PAL)	6-7
Déchetterie - horaires Recherchons personnel pour la déchetterie Fenêtres de l'Avent	8
Colonie de Matran 2013	9
Commission scolaire cherche un membre 28 ^{ème} Giron des musiques de la Sarine L'île du lac de la Gruyère a 65 ans	10
Cours pour les Seniors Ligues de santé du canton de Fribourg	11
2013 marque 300 ans de durabilité forestière ...	12

Prochaine parution: septembre 2013

Administration communale Tél. 026 402 12 12
Rte de l'Ecole 6 Fax 026 401 08 70
1753 Matran E-mail: commune@matran.ch
Site Internet: www.matran.ch



Impressum

Matr'en cause

Parution 3 fois par année

Case postale 76

1753 Matran

Editeur:

Commune de Matran

Coordination:

Administration communale

Josiane Mettraux

Photos:

Commune de Matran

MySwitzerland.com (page 10)

Impression:

Imprimerie St-Paul

1700 Fribourg

Tirage:

800 exemplaires

Convocation à l'assemblée communale

Les citoyennes et citoyens de la commune de Matran sont convoqués en assemblée communale pour le

mardi 30 avril 2013 à 20h00
à la salle communale de Matran.

Tractanda:

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 19 décembre 2012 (ce PV ne sera pas lu; il est à disposition sur www.matran.ch ou peut être commandé au bureau communal).
2. Comptes 2012, rapport de l'organe de révision et préavis de la commission financière.
3. Modification du budget des investissements 2013 - principe et financement.
- Crédit supplémentaire pour la Modification du Plan d'Aménagement Local (PAL).
4. Informations du Conseil communal.
5. Divers.

Le Conseil communal

Commande de documents relatifs à l'assemblée communale

Le PV et les comptes sont disponibles sur notre site Internet: www.matran.ch (rubrique Documentations) ou peuvent être commandés à l'adresse E-Mail: commune@matran.ch ou auprès de l'administration communale.

Nom et prénom:.....

Adresse:.....

Veuillez m'envoyer les documents suivants:.....

.....

Prière de retourner ce bulletin de commande à l'administration communale, Rte de l'Ecole 6, 1753 Matran.

Comptes 2012

Les comptes 2012 bouclent, avant amortissement extraordinaire ou affectation à la réserve, avec un bénéfice de Fr. 121'940.25 alors que le budget prévoyait un déficit de Fr. 146'900.-. Il s'agit d'un bon résultat, tant du point de vue financier qu'au niveau du respect du budget. Le Conseil communal a procédé à des amortissements extraordinaires pour Fr. 116'735.- et a créé une réserve de Fr. 2'701.50. Ainsi le bénéfice final se monte à Fr. 2'503.75.

Ce bon résultat nous incite à une certaine vigilance pour l'avenir. Si la situation financière de la commune de Matran est toujours très bonne, il est important de signaler la baisse des recettes fiscales pour les personnes physiques (moins Fr. 300'000.- par rapport au budget). Heureusement, cette perte est compensée par les rentrées des personnes morales (+387'000.-).

Comptes des investissements

Au niveau des investissements, l'excédent des charges se monte à Fr. 782'510.78. Le détail des comptes d'investissement se trouve en page 5 du Matr'en cause. D'autre part, nous faisons le point sur de nombreux investissements, dont le décompte final a été établi en 2012.

Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE): c'est le plus ancien des investissements, car voté par l'assemblée communale du 18 décembre 2000 (Fr. 245'000.-). Malgré la longueur de la procédure (PGEE approuvé par l'Etat en 2012), le budget a été respecté (Fr. 228'493.50).

Construction d'un bâtiment pour l'AES : le budget a été scrupuleusement respecté, les travaux ayant coûté Fr. 797'821.60 pour un budget de Fr. 800'000.-. Mieux même, puisqu'avec l'encaissement de subventions pour un montant global de Fr. 43'000.-, le décompte final s'établit à Fr. 754'797.80.

Changement de système de contrôle du réseau d'eau : le budget a été légèrement dépassé (8,22 %). Les travaux ont coûté Fr. 140'685.35 alors que le montant voté par l'assemblée du 14 décembre 2010 était de

Fr. 130'000.-. Ce dépassement est dû à des frais de raccordement électrique de la chambre de régulation de l'eau du consortium plus élevés que prévu.

Au niveau du sport et des loisirs, la réfection de la place de sport a finalement coûté Fr. 57'000.- pour un budget de Fr. 70'000.-. La réfection du sol de la halle de gym est revenue à Fr. 30'000.-, alors que le budget prévoyait Fr. 35'000.-.

Acquisition de deux véhicules pour la voirie : le pick-up a finalement coûté Fr. 29'200.-, y compris la revente de l'ancien véhicule (Fr. 40'000.- au budget). L'achat du camion est revenu à Fr. 186'126.- alors que nous avions un budget de Fr. 210'000.-.

Panneaux solaires sur l'école et l'administration : cet investissement a été mené tambour battant, puisque le budget de Fr. 250'000.- a été voté par l'assemblée du 16 mai 2012 et que les panneaux ont été mis en service en septembre. Au final, nous avons un dépassement de Fr. 22'056.65 (8.82%) dû aux travaux supplémentaires pour amener le courant produit à une cabine transformatrice capable de le recevoir. La cabine en question se trouvant près de la Résidence de l'Arney, il a fallu d'ailleurs faire des tranchées dans la route de l'Ecole.

Enfin, l'investissement relatif à la modification du PAL présente un dépassement conséquent. Les raisons de ce dépassement font l'objet d'une explication spéciale en page 7, en lien avec le vote d'un nouveau crédit d'investissement pour la suite de la procédure.



Comptes de fonctionnement 2012

	Comptes 2011		Budget 2012		Comptes 2012	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Administration	1'089'650.63	577'880.10	1'209'200.00	755'200.00	1'132'329.34	633'978.18
Ordre public	134'994.45	91'074.80	90'100.00	52'500.00	82'993.80	40'536.65
Enseignement et formation	1'981'218.81	28'502.50	2'184'000.00	68'100.00	2'100'945.20	82'957.15
Culture et loisirs	269'166.75	11'286.50	280'800.00	11'000.00	280'701.74	12'049.90
Santé	464'921.20	5'303.20	489'000.00	7'500.00	505'663.00	6'075.10
Affaires sociales	687'598.60	49'519.95	725'600.00	4'400.00	728'978.50	4'663.70
Transports et communications	542'115.74	20'100.00	618'300.00	22'500.00	647'443.03	22'790.00
Protect. et aménag. de l'envir.	653'051.63	568'264.15	721'600.00	590'900.00	742'181.59	662'095.13
Economie	29'697.84	1'721.65	30'500.00	3'000.00	28'240.09	3'335.50
Finances et impôts	937'972.96	5'440'944.18	637'500.00	5'324'600.00	789'880.33	5'573'379.06
Totaux fonctionnement	6'790'388.61	6'794'597.03	6'986'600.00	6'839'700.00	7'039'356.62	7'041'860.37
Excédents charges produits fonctionnement	4'208.42			146'900.00	2'503.75	

Comptes d'investissement 2012

Objet	Budget voté	Crédits utilisés fin année précéd.	Crédits utilisés en 2012	Total investissements
* Plan Général d'Evacuation des Eaux (voté en 2000)	245'000.00	227'543.50	950.00	228'493.50
Révision du Plan d'Aménagement Local (2004)	85'000.00	116'422.75	11'200.25	127'623.00
Elargissement Chemin de la Cornache (2007)	0.00	-604.65	-512.15	-1'116.80
Liaison piétonne, route cantonale (2007)	905'000.00	66'388.40	50'355.60	116'744.00
Achat véhicule CSP (2009)	126'000.00			0.00
* Bâtiment AES (2009)	800'000.00	771'195.90	-16'398.10	754'797.80
Vente Route de la Sablière (2009)	-1'125'000.00			0.00
* Système contrôle service des eaux (2010)	130'000.00	36'450.00	104'235.35	140'685.35
* Réfection place de sport (2011)	70'000.00		57'000.00	57'000.00
* Réfection sol halle de sport (2011)	35'000.00		30'000.00	30'000.00
Crédit d'étude terrain de football (2011)	10'000.00		6'412.00	6'412.00
* Achat camion (2011)	210'000.00		186'126.00	186'126.00
* Achat pick-up (2011)	40'000.00		29'200.00	29'200.00
Adduction d'eau Route des Bains (2011)	230'000.00		115'230.38	115'230.38
* Panneaux solaires école et administration (2012)	250'000.00		272'056.65	272'056.65
Total des investissements	2'011'000.00	1'217'395.90	845'855.98	2'063'251.88
Taxes de raccordement eau potable (crédits liés)			-43'243.70	
Taxes de raccordement eaux usées (crédits liés)			-20'101.50	
Total des investissements 2012			782'510.78	

* investissements terminés

Bilan

	Situation au 01.01.2012	Situation au 31.12.2012
Actif		
Disponibilités	305'873.37	142'970.92
Débiteurs	2'228'705.42	2'020'397.44
Placements	1'175'331.20	1'377'854.00
Actifs transitoires	436'448.60	469'618.39
Patrimoine administratif	3'420'580.43	3'814'486.78
Prêts et participations permanentes	9.00	9.00
Total de l'actif	7'566'948.02	7'825'336.53
Passif		
Engagements courants	303'375.18	423'088.94
Dettes à court terme	5'114.40	580.50
Dettes à moyen et long terme	1'250'159.25	1'200'017.10
Engagement envers des entités particulières	22'958.65	22'669.90
Provisions	223'269.90	223'269.90
Passifs transitoires	194'065.85	226'129.70
Réserves	2'328'379.75	2'488'612.70
Fortune	3'239'625.04	3'242'128.79
Total du passif	7'566'948.02	7'825'336.53

Plan d'aménagement local (PAL)

Quelques précisions terminologiques :

LATeC

Loi cantonale du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions.

Modification du PAL

Modification partielle du plan d'aménagement local (entamée au début des années 2000 et qui a fait l'objet d'un crédit de Fr. 85'000.-).

Révision Générale du PAL

Le plan d'aménagement local doit être intégralement réexaminé au moins tous les quinze ans (article 34 LATeC).

RCU

Règlement communal d'urbanisme.

DAEC

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

SeCA

Service des constructions et de l'aménagement.

PA2

Projet d'agglomération de 2^{ème} génération déposé auprès de la Confédération en début d'année 2012.

(suite page 7)

Plan d'aménagement local (PAL)

(suite de la page 6)

Dans notre édition No 43 parue en décembre 2012, nous vous informions que la décision d'approbation de la Modification du plan d'aménagement local était tombée après plus de dix ans de procédure. A ce stade, nous n'étions pas encore en mesure (notamment délai de recours non échu et discussions en cours avec les autorités cantonales compétentes au sujet de la suite à donner) de quantifier le crédit supplémentaire que nous vous demandons d'accepter pour achever cette procédure.

Aujourd'hui, nous pouvons apporter les éclaircissements nécessaires, d'une part s'agissant du dépassement, au 31 décembre 2012, de Fr. 42'623.- du crédit voté en 2004 par l'Assemblée communale et, d'autre part, concernant le supplément de Fr. 17'377.- requis. En d'autres termes, nous vous demandons d'accepter un crédit supplémentaire de Fr. 60'000.- pour la Modification du PAL.

Ainsi, l'assemblée a donc accepté un crédit de Fr. 85'000.- en 2004 concernant une procédure de Modification du PAL. Cette procédure devait durer deux ou trois ans, compte tenu de son caractère partiel. En effet, il ne s'agissait pas d'une Révision Générale. Cependant, très rapidement, des difficultés sont apparues dans le cadre des discussions entreprises avec les propriétaires pour définir quels seraient les secteurs mis en zone. Se sont ajoutées des exigences cantonales (création de nouvelles directives) qui n'existaient tout simplement pas en 2004. Et c'est en 2007 que le dossier, lequel se trouvait en examen préalable auprès du SeCA, est arrivé en retour auprès de la commune.

Malheureusement, à cette même époque clef, le destin a pris la vie du Conseiller communal en charge du dossier, feu Monsieur Bertrand GUEX. La procédure a bien évidemment continué. Ainsi, il a fallu prendre acte des remarques émises par le canton, afin de mettre le dossier à l'enquête publique en 2010. A cela se sont additionnées trois problématiques imprévisibles en 2004, soit des oppositions à traiter par la commune, l'entrée

en vigueur de la nouvelle LATeC et la création du PA2 avec ses exigences de densification. Le SeCA a finalement rendu en 2011 un préavis final de synthèse inacceptable aux yeux de la commune et cette dernière a dû se défendre auprès de la DAEC pour que celle-ci rende une décision d'approbation, mais partielle. En effet, afin d'obtenir une approbation positive, il nous a fallu compléter le dossier concernant les questions liées aux nuisances sonores. Aujourd'hui, au moment de la rédaction de ce texte, le dossier devra être mis à l'enquête publique s'agissant des modifications apportées et nous espérons pouvoir définitivement clore ce chapitre de notre aménagement du territoire encore durant cette année 2013.

Eu égard à ce qui précède, vous comprendrez aisément qu'il a été impossible de respecter l'investissement initialement proposé il y a neuf ans. Néanmoins, soyez rassurés; d'une part, l'évolution financière de ce dossier a toujours été annoncée lors de nos différentes assemblées et, d'autre part, cet objet est intégralement amorti à ce jour.

Pour la suite de notre aménagement du territoire, compte tenu du fait que nous avons entamé une Modification du PAL, donc partielle, nous devons, au sens de la législation cantonale actuelle, débiter une Révision Générale de notre PAL. Cependant, avant de vous présenter un crédit d'investissement pour cet objet, nous souhaitons obtenir des informations complémentaires de la part des autorités fédérales et cantonales. En effet, quelles seront les éventuelles incidences que la votation du 3 mars dernier concernant la LAT aura sur l'aménagement du territoire matranais? A cet égard, nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

Par conséquent, le Conseil communal de Matrân vous recommande d'accepter le crédit supplémentaire de Fr 60'000.- pour la Modification du PAL.

Le Conseil communal



La déchetterie de Matran

Recherchons personnel pour la déchetterie

Le Conseil communal est à la recherche de personnes souhaitant s'engager comme auxiliaires de la déchetterie.

Entrée en fonction: juin 2013.

Toute personne intéressée peut prendre contact avec M. Guzzinati, responsable de notre service technique: service.technique@matran.ch, Tél. 026 402 12 01.

Le Conseil communal

Déchetterie

Jusqu'à maintenant, deux tous-ménages étaient envoyés régulièrement afin d'informer la population des changements d'horaires de la déchetterie, un pour l'été et l'autre pour l'hiver.

A partir de 2013, ces changements d'horaires auront lieu à dates fixes. Voici les informations:

Horaire d'été:

du 1^{er} avril au 31 octobre

mercredi	17 h 00 à 19 h 00
vendredi	17 h 00 à 19 h 00
samedi matin	10 h 00 à 12 h 00
samedi après-midi	13 h 30 à 15 h 30.

Horaire d'hiver:

du 1^{er} novembre au 31 mars

mercredi	17 h 00 à 19 h 00
samedi matin	10 h 00 à 12 h 00
samedi après-midi	13 h 30 à 15 h 30.

Si une des dates d'ouverture coïncide avec un jour férié, la déchetterie sera fermée ce jour-là.

Ces horaires figurent sur notre site Internet www.matran.ch sous la rubrique: services, déchets.

Le Conseil communal

Fenêtres de l'Avent

Pour la deuxième fois cette année les habitants de Matran ont participé en grand nombre aux soirées organisées pour le temps de l'Avent.

La commune aimerait tout particulièrement remercier toutes les familles qui investissent temps et énergie pour que cette préparation à Noël soit intense et apporte un moment de convivialité et de partage entre les villageois. Une deuxième action de ce temps de l'Avent qui mérite aussi d'être soulignée, est la collecte pour les cartons du cœur. Un grand merci à la Jeunesse qui, depuis de nombreuses années déjà, récolte vos dons. Merci à vous qui participez à toutes ces activités et les rendez possibles.

Le Conseil communal



Décoration d'une fenêtre de Matran pour l'Avent

Matr'en colo



Participants et moniteurs de la colonie de Matran 2012

Colonie de Matran 2013

JAUN V ! Même équipe de production, quelques nouveaux scénaristes, à vous d'en être les acteurs principaux !

C'est en juillet 2009 que Matr'an Colo a posé pour la première fois ses bagages à Bellegarde tout près de sa magnifique cascade. Depuis lors, l'histoire d'une semaine est devenue une série à succès qui se prolongera au moins encore une année, la dernière fois au Jaun ?

Située dans la partie supérieure de la verte Gruyère, au milieu d'un paysage de montagne unique et reposant, la maison de vacances "Höfli" (Jaun), nous accueillera à nouveau pendant la semaine du 7 au 13 juillet 2013.

Tu es en classe primaire (1P-6P), alors inscris-toi vite par E-mail ou en téléphonant à Christophe ou Jean-Luc. Tu peux également inviter tes copains, copines, cousins, cousines à y participer. Les enfants de Matran auront toutefois la priorité jusqu'au 1^{er} avril 2013, après quoi les inscriptions seront acceptées selon l'ordre d'arrivée.

Le départ des cars est fixé le dimanche 7 juillet à 14h00 devant la halle de sport de Matran et le retour prévu le samedi 13 juillet vers 12h00.

Pour les enfants de Matran, la finance d'inscription se monte à Fr. 180.- pour 1 enfant, Fr. 350.- pour 2 enfants et Fr. 500.- pour 3 enfants.

(Une participation de la commune aux frais d'inscription à la colonie de Matran est possible sous certaines conditions. Cette demande doit être faite auprès de l'administration communale.)

De plus amples informations vous parviendront avant le départ. Pour tout renseignement complémentaire :
Jean-Luc Schafer jeanluc.schafer@axa-ps.ch
Christophe Burrus c.burrus@bluewin.ch
Tél. 079 / 507 68 08 ou 079 / 669 79 90

PS: Après quelques années de pause, la commission culturelle de Matran organisera à nouveau un marché printanier. Celui-ci aura lieu le samedi 8 juin 2013. La Colo tiendra son traditionnel stand de saucisses à rôtir de campagne.

Les organisateurs

Commission scolaire cherche un membre

Le Conseil communal recherche une personne pour compléter l'effectif de la commission scolaire, pour la rentrée scolaire 2013/2014.

Vous êtes intéressé(e)? N'hésitez pas à nous contacter soit par courrier, par E-Mail commune@matran.ch ou par téléphone: 026 402 12 12.

Merci de votre intérêt!

Le Conseil communal

28^{ème} Giron des musiques de la Sarine

En mai 2013, le 28^{ème} Giron des musiques de la Sarine se déroulera à Avry-sur-Matran. Cette fête, manifestation importante de la vie fribourgeoise, attire des milliers de spectateurs et d'auditeurs.

De plus, en 2013 cette fête sera double pour notre société de musique, l'Avenir d'Avry-Matran, puisque nous allons célébrer ses 100 ans d'existence! Preuve, s'il en faut, que la musique est bien ancrée dans les cœurs des fribourgeois!

Notre manifestation a reçu le soutien des communes d'Avry et de Matran et de nombreux sponsors que nous remercions sincèrement. Mais pour mettre sur pieds un tel événement, le comité d'organisation a aussi besoin de votre participation! Venez donc rejoindre les bénévoles en vous annonçant sur le site internet de la fête à l'adresse: www.gironmusiques2013.ch, site sur lequel vous trouverez également le programme de la manifestation.

Merci d'avance et rendez-vous, dans tous les cas, pour la fête !

Société de musique l'Avenir Avry-Matran

L'île du lac de la Gruyère a 65 ans Ogoz: qui détient des documents ?

L'Association Île d'Ogoz est en quête de photographies et d'autres documents sur le passé de cette île créée en 1948 par la montée des eaux du lac de la Gruyère. But: compléter le fonds déjà rassemblé, créer une exposition et nourrir la documentation en vue d'une publication grand public projetée à l'horizon 2014-2015.

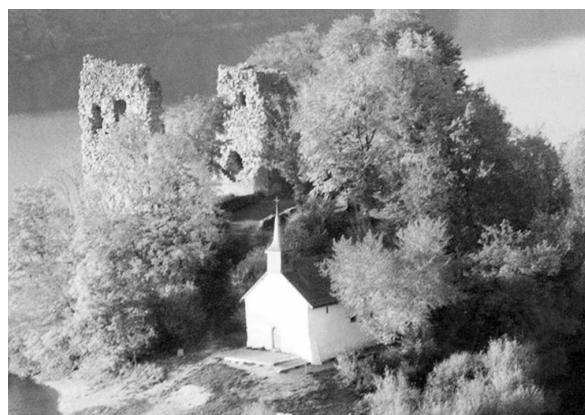
Sur les années 1940, avant et après la mise en eau du barrage, de la documentation est déjà rassemblée. Mais bien d'autres témoignages écrits et imagés sont certainement restés à l'abri d'archives familiales.

L'Association Île d'Ogoz cherche des images et écrits des périodes d'avant et d'après la création du lac. Un intérêt particulier va aux photographies, prises de tous côtés en basse Gruyère, même d'où les tours et la chapelle de l'île sont moins visibles.

De tels documents sont recherchés, non pour en déposséder les détenteurs, mais pour les scanner, les répertorier et les présenter en exposition avant que les mémoires s'éteignent.

Les personnes qui en possèdent sont invitées à s'adresser à l'Association Île d'Ogoz, M. Antoine Gremaud, Les Planchettes 51, 1644 Avry-devant-Pont, tél. 079 236 23 72 - association@ogoz.ch - www.ogoz.ch

Association Île d'Ogoz



L'île d'Ogoz sur le lac de Gruyère

Cours pour les Seniors

Les transports publics vous empruntent ?

Dans ce cours vous pourrez vous familiariser avec les transports publics de votre région, apprendre à utiliser les distributeurs de billets à écran tactile, savoir comment vous sentir en sécurité dans vos déplacements, comprendre le système d'abonnements Frimobil et apprendre à vous orienter dans une gare.

Les cours auront lieu en automne et la participation est gratuite !

Renseignements et inscription auprès de:
Pro Senectute Fribourg, tél. 026 347 12 40
Chemin de la Redoute 9, 1752 Villars-sur-Glâne.
www.fr.pro-senectute.ch

Agglomération de Fribourg

Ligues de santé du canton de Fribourg

Nos différentes associations assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales, de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans nos lieux de consultation à Fribourg, Bulle, Estavayer-le-Lac et Morat.
Contactez-nous.

Ligue fribourgeoise contre le cancer

- Aide et soutien aux malades du cancer et à leurs proches.
 - Activités d'information et de prévention.
 - Registre des tumeurs.
- info@liguecancer-fr.ch - www.liguecancer-fr.ch
Tél. 026 426 02 90

Diabète Fribourg

- Enseignement infirmier, diététique, soins et conseils pour les personnes diabétiques.
 - Activités d'information et de prévention.
- info@diabetefribourg.ch - www.diabetefribourg.ch
Tél. 026 426 02 80

Ligue pulmonaire fribourgeoise

- Soins, conseils et soutien pour les malades respiratoires.
 - Remise des appareils respiratoires.
 - Activités d'information et de prévention.
- info@liguepulmonaire-fr.ch
www.liguepulmonaire-fr.ch
Tél. 026 426 02 70

Centre de prévention du tabagisme

- Campagnes de prévention, aide à l'arrêt.
- info@cipretfribourg.ch - www.cipretfribourg.ch
Tél. 026 425 54 10

Centre de dépistage cancer du sein

- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans.
 - Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein.
- dépistage@liguessante-fr.ch - www.liguecancer-fr.ch
Tél. 026 425 54 00

Equipe mobile soins palliatifs Voltigo

- Soutien, orientation et conseil lors de situations de maladies graves, pour les personnes concernées, les bénévoles et les professionnels.
- voltigo@liguessante-fr.ch - www.liguecancer-fr.ch
Tél. 026 426 00 00

Les Ligues de santé du canton de Fribourg
tél. 026 426 02 66
www.liguessante-fr.ch
info@liguessante-fr.ch

2013 marque 300 ans de durabilité forestière

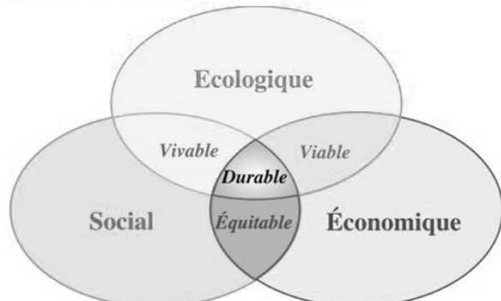
«Sans exception, toutes les civilisations considérées comme grandes se sont développées en pensant que les ressources étaient infinies. Elles ont en conséquence détruit l'environnement sans discernement.»¹

Durabilité européenne vieille de 3 siècles

Alors que les réserves de bois s'amenuisaient, la notion que «les maîtres des eaux et forêts enquerrent et visiteront toutes les forêts et bois et feront les ventes qui y sont, en regard de ce que lesdites forêts se puissent perpétuellement soutenir en bon estat» est évoquée en 1346 déjà dans l'Ordonnance de Brunoy sous Philippe VI de Valois, ceci afin de pérenniser les ressources forestières. Le concept de *durabilité* apparaît en 1713 pour la première fois dans un traité allemand complet sur l'économie forestière «*Sylvicultura oeconomica*». Son auteur, Hans Carl von Carlowitz (1645-1714), était administrateur des mines en Saxe et devait faire face à la pénurie de bois suite à la surexploitation des forêts pour l'étayage et l'approvisionnement des fours. Son ouvrage présente des instructions et réflexions quant à la gestion durable des ressources forestières. La journée internationale de la forêt du 21 mars retient donc cette date de 1713 afin de commémorer 300 ans de gestion forestière durable.

La durabilité, c'est quoi ?

Selon la FAO² : «La gestion durable des forêts signifie la gestion et l'utilisation des forêts et des terrains boisés d'une manière et à une intensité telle qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes aux niveaux local, national et mondial, et qu'elles ne causent pas de préjudices à d'autres écosystèmes».



La durabilité est atteinte lorsqu'un équilibre est trouvé entre les trois piliers de fonctionnement d'une société.

La forêt est à l'image de l'équilibre nécessaire entre piliers du fonctionnement durable d'une société (voir schéma ci-dessus). Elle produit du bois, accueille le public et abrite un milieu naturel riche. L'harmonie entre ces fonctions vitales est nécessaire à notre bien-être.

En d'autres termes et de manière simpliste : «Il n'est pas exploité annuellement plus de bois que la forêt n'en produit.» Ce principe élémentaire de durabilité est appliqué déjà depuis de nombreuses décennies en Suisse et dans notre canton. Ce principe a permis de conserver l'étendue de nos forêts. En réalité, nous n'exploitons pas la totalité de l'accroissement des forêts du canton de Fribourg. En effet, ces dernières produisent environ un demi million de mètres cubes chaque année et nous n'en exploitons que 275'000 m³.



Les forêts fribourgeoises produisent un cube de 24 cm de côté chaque seconde.

Exploitation forestière durable

En plus d'une exploitation mesurée, la sylviculture³ moderne et durable est attentive à la composition d'une forêt en fonction des caractéristiques du milieu naturel présent. Chaque espèce d'arbre ayant des besoins spécifiques est introduite ou favorisée en fonction du type de sol, de l'altitude, de l'exposition ou encore des conditions hydrologiques rencontrées. Les forêts ainsi exploitées présentent un aspect plus proche de la nature. Une attention particulière est encore apportée à la préservation des sols. L'utilisation d'engrais ou d'herbicides est notamment interdite en forêt. Tous ces éléments contribuent au maintien de la diversité biologique, de la productivité mais aussi pérennise un accueil du public de qualité en forêt. L'équilibre des 3 piliers écologique - social - économique est ainsi recherché en permanence.

La durabilité de demain

La Suisse s'est dotée depuis la fin du 19^{ème} déjà d'une législation forestière très aboutie, ce qui a permis de protéger et de conserver de manière efficace l'aire forestière. La forêt de demain devra faire face aux toujours plus nombreuses et diverses sollicitations de la société. Il s'agira alors de préserver ce fragile équilibre entre les trois piliers, gage de la durabilité humaine.

Hauterive FR, 2013

Service des forêts et de la faune, Frédéric Schneider
Ingénieur forestier du 1^{er} arrondissement

¹François Le Tacon, Directeur de recherche à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), France

²Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (ONUAA ou FAO en anglais)

³sylviculture : culture de la forêt (sylva en latin)

